

Neuchâtel, Le 18 mars 2024

## La place de la Fontaine et la rue du Temple réaménagées pour apporter à Peseux un centre vivant et agréable à vivre

**C'est l'un des grands projets urbanistiques de la Ville de Neuchâtel qui se trouve actuellement sur les starting-blocks : la place de la Fontaine et la rue du Temple à Peseux passeront de zone minérale et routière à un vrai centre de quartier, comme l'avait voté les anciennes autorités de Peseux. Avec une partie piétonne et une autre en zone de rencontre, ces espaces deviendront non seulement plus beaux mais aussi plus sûrs et surtout restitués à la population pour les loisirs et le commerce de proximité.**

La requalification du centre de Peseux a fait son chemin. Suivant les lignes de l'important rapport adopté en 2020 peu de temps avant la fusion, la commune de Neuchâtel a finalisé le projet dans les limites budgétaires fixées à 4,25 millions, en tenant compte de la volonté populaire exprimée via une démarche participative. C'est ainsi que le 21 mars prochain, la population subiéreuse est invitée par le Service du développement territorial à une séance d'information pour découvrir le nouveau visage du centre de Peseux.

### La place de la Fontaine comme nouvelle centralité

Le cœur de la place de la Fontaine devient piéton pour créer une véritable centralité qui puisse accueillir l'animation quotidienne et les événements ponctuels, dont le marché du vendredi. Des bancs publics équiperont la place et de nombreux arbres seront plantés sur un sol perméable pour créer un îlot de fraîcheur et un espace convivial à l'usage du public. Le reste la place sera aménagé en une zone de rencontre (20km/h) avec des places de stationnement en face des commerces et sur laquelle la circulation restera possible comme actuellement.

*« Ce projet, voté par les autorités de Peseux avant la fusion après de nombreux ateliers participatifs, est en phase avec la mise au point de notre Plan d'aménagement local. Il va naître à Peseux une vraie centralité de quartier qui va augmenter la qualité de vie et valoriser l'ensemble du village », se réjouit Violaine Blétry-de Montmollin, conseillère communale en charge du développement territorial.*

La rue du lac, en contrebas, sera mise à double sens pour permettre d'accéder plus facilement aux places de stationnement et faciliter le rebroussement lors de la fermeture de la place pour le marché. Les cycles pourront circuler partout dans les deux sens. Afin de profiter au mieux de l'espace dans cette zone densément urbanisée, et garantir la libération fréquente des places de parking au profit des commerces de proximité, 9 places de courte durée seront maintenues en face des commerces de la place de la Fontaine et de la rue du Temple et 5 de plus longue durée à proximité. Au total, 13 places seront supprimées. Quelque 400 places de stationnement publiques restent disponibles à moins de 300 mètres pour permettre aux usagers de profiter de cette nouvelle centralité et y rester peut-être un plus longtemps.

Le temple de Peseux sera doté d'un nouvel écrin de verdure qui s'inspire du jardin historique du temple. Des assises qui permettront d'attendre le bus entourent ce nouvel espace vert, protégé de la Grand'Rue et de ses nuisances. La rue du Temple sera également entièrement réaménagée. Elle sera pavée et animée par des poches de végétation. La liaison entre les deux places, traversée par la Grand'Rue, sera également réaménagée pour réduire mieux connecter ces deux centralités et sécuriser les traversées piétonnes.

## Déplacement temporaire du marché

A l'issue de la procédure de permis de construire, les travaux pourraient commencer à la fin de l'été, avec l'installation d'infrastructures souterraines qui permettront de relier Peseux au chauffage à distance (CAD). Le bâtiment voisin de la Poste, en contrebas de la place, accueillera au sous-sol une centrale CAD et au rez-de-chaussée une nouvelle bibliothèque réunissant les fonds jeunesse et adulte.

En raison de ces travaux, le marché de Peseux sera déplacé rue Ernest-Roulet 2, sur le parking qui jouxte la maison de commune. Dès le mois de juin, le stationnement sera dès lors interdit sur l'ensemble de la place, chaque jeudi dès 19h30 jusqu'au vendredi 14h. Des restrictions de parcage seront aussi de mise sur la place de la Fontaine, selon l'avancée des travaux du CAD et du réaménagement qui suivra.

Le chantier se poursuivra en 2025 avec le réaménagement de la rue du Temple et la traversée de la Grand'Rue. La durée totale des travaux est estimée à une année.

**→ Séance d'information à la population le 21 mars à 19h à la salle de spectacles de Peseux. Prière de s'annoncer à l'adresse [sdt.neuchatel@ne.ch](mailto:sdt.neuchatel@ne.ch) ou au 032 717 76 60**

Ville de Neuchâtel

Renseignements complémentaires :

Philippe Carrard, urbaniste communal, 032 717 76 60

